



Les fiches de la formation professionnelle

Mentorat en lycée professionnel

Fiche 5 – Le plan mentorat en LP

En amont du lancement du mentorat

Dans le cadre du plan « 1 jeune 1 mentor », une nouvelle initiative spécifique aux lycées professionnels voit le jour à la rentrée 2024. Le « plan mentorat au lycée professionnel » vise à étendre les bénéfices du mentorat à un public ciblé d'élèves en formation professionnelle.

Le plan dispose d'une enveloppe de 2 millions d'euros et a pour ambition d'offrir un accompagnement personnalisé à au moins 4 000 lycéens professionnels. Les bénéficiaires seront principalement des élèves inscrits dans des filières de formation considérées comme stratégiques pour l'économie, avec un accent particulier sur les CAP et les baccalauréats professionnels.

Cette nouvelle initiative s'inscrit dans la continuité des programmes de mentorat déjà en place, tels que :

- l'opération « 1 jeune 1 mentor » ;
- les cordées de la réussite ;
- le programme P-TECH.

Ces dispositifs existants restent accessibles aux lycéens professionnels, le nouveau plan venant compléter et renforcer l'offre d'accompagnement.

Un mentorat de métier adapté aux lycéens professionnels

Le mentorat de métier vise à renforcer l'insertion des jeunes et le développement de leurs compétences professionnelles et psychosociales.

Les mentors sont des salariés des entreprises de la filière du diplôme professionnel préparé par le jeune ou exercent un métier ciblé par cette formation.

Le mentor partage avec le mentoré son expérience, sa connaissance des codes de l'entreprise et son réseau de contacts professionnels.

Le plan « mentorat au LP » est engagé pour 2024 au sein des filières de formation les plus insérantes : numérique, mobilité et énergie.

Un mentorat de parcours pour le lycéen professionnel

Le mentorat en lycée professionnel s'inscrit dans le parcours de formation de l'élève.

Il s'articule avec les mesures mises en place au sein du lycée, notamment à visée d'insertion (accompagnement personnalisé au CAP, soutien au parcours et parcours différencié au baccalauréat professionnel, dispositif Avenir' Pro).

L'établissement joue un rôle actif dans le soutien et la coordination du programme de mentorat :

- il apporte son aide pour mettre en place des séances de mentorat, qu'elles soient individuelles ou en groupe ;
- il participe à la planification et à l'organisation des rencontres entre mentors et mentorés, en mettant à disposition les locaux du lycée professionnel ;
- il organise ponctuellement des réunions regroupant les mentors pour favoriser l'échange d'expériences ;
- il assure la liaison entre le programme de mentorat et les équipes pédagogiques et éducatives de l'établissement, facilitant ainsi une approche cohérente et intégrée du soutien aux élèves.

Un mentorat avec les partenaires du lycée professionnel

Les partenaires professionnels de l'établissement sont mobilisés pour développer un mentorat de proximité, en appui sur le tissu économique local et les tuteurs d'élèves en PFMP.

Le bureau des entreprises contribue au développement du mentorat, à la recherche de mentors et au suivi de la relation de mentorat.

L'établissement peut s'appuyer sur un tiers de confiance (association, partenaire professionnel...), à même de sécuriser la relation de mentorat (contrôle d'honorabilité,

formation des mentors...). Le plan « 1 jeune 1 mentor » bénéficie déjà de l'implication de plusieurs associations qui mènent des actions spécifiques pour les jeunes en lycée professionnel. Cette dynamique existante permet d'amplifier l'impact du plan, grâce à l'expérience et aux réseaux de ces structures. Cependant, il est important de veiller à ne pas financer deux fois les mêmes actions, en s'assurant que les subventions accordées dans le cadre du plan ne se superposent pas à des financements déjà obtenus par ces associations pour des initiatives similaires.

Les Campus des métiers et des qualifications contribuent au développement du mentorat dans l'ensemble des lycées professionnels liés aux filières d'activités du Campus.

Une trajectoire nationale, un pilotage en région académique et une organisation en lycée professionnel

Les domaines considérés comme prioritaires sont déterminés à l'échelle nationale. Il s'agit principalement de trois secteurs clés :

- la mobilité, qui englobe les transports et les déplacements ;
- l'énergie, qui concerne la production, la distribution et la consommation d'énergie ;
- le numérique, qui comprend les technologies de l'information et de la communication.

Une enveloppe de 2 millions d'euros est attribuée à ce plan pour l'année scolaire 2024-2025, avec des crédits délégués par la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), vers les Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) sur le programme P163.

Le circuit financier des 2 millions d'euros via le programme budgétaire P163

Niveau national	DJEPVA	→ délègue les crédits aux DRAJES
Niveau régional	DRAJES	→ répartit les crédits délégués aux établissements
Niveau local	EPLÉ	→ finance son projet à partir des crédits délégués

Les lycées professionnels se voient déléguer des crédits pour financer leur projet de mentorat (principalement sous la forme de remboursements de frais de déplacement des salariés, mais aussi de créations d'évènements de regroupements et d'échanges entre mentors et mentorés). Ils pourront s'appuyer sur le tissu associatif, habitué à la mise en place du mentorat pour sécuriser la démarche (contrôle d'honorabilité, formation des mentors...).

Un comité de pilotage du plan mentorat en région académique associe la DRAJES et la DRAFPIC.

Le nombre de lycéens professionnels concernés pour l'année scolaire 2024-2025

Pour cette première année de lancement du programme, compte tenu du budget alloué, il est prévu que 3 900 élèves de lycées professionnels puissent bénéficier d'un accompagnement personnalisé sous forme de mentorat.

L'utilisation de la dotation par les établissements

Les crédits peuvent par exemple servir à :

- financer une association partenaire de l'EPLE, pour mettre en place l'action de mentorat dans son ensemble (identification des mentors, appariement entre mentor et mentoré, formation des mentors...);
- financer la formation des mentors lorsque l'EPLE ne s'appuie pas sur une association tierce ;
- défrayer les mentors bénévoles, par exemple lors de leurs déplacements dans des lycées professionnels en zone rurale ;
- produire des supports de communication.

Instances de suivi et de gouvernance du mentorat en lycée professionnel

Le dispositif de mentorat en lycée professionnel s'appuie sur plusieurs niveaux d'instances pour assurer l'efficacité de son suivi et de sa gouvernance.

Les établissements et partenaires de proximité

Les lycées professionnels sont au cœur du dispositif, agissant en collaboration étroite avec :

- les entreprises locales déjà partenaires ;
- les associations menant des actions de mentorat.

Cette approche territorialisée permet d'ancrer les projets dans leur environnement immédiat et de s'appuyer sur des partenariats existants.

Au niveau académique ou régional, un binôme de coordination DRAFPIC-DRAJES

Ce binôme composé de représentants de la délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC) et de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) assure le suivi et la coordination des différents projets à l'échelle de l'académie ou de la région académique.

Un réseau de référents « mentorat »

Le binôme DRAFPIC-DRAJES s'appuie sur un référent mentorat au niveau académique ou régional, qui joue un rôle clé dans l'animation et le suivi opérationnel du dispositif sur le

terrain. Le réseau des référents « mentorat » est animé au niveau national par le bureau A2-2 de la Dgesco.

Cette organisation à plusieurs niveaux permet d'assurer :

- une cohérence entre les projets locaux ;
- un partage d'expériences et de bonnes pratiques ;
- un suivi global du déploiement du mentorat en LP ;
- un lien entre le niveau local et les instances nationales.

En structurant ainsi la gouvernance, le dispositif peut s'adapter aux spécificités locales tout en maintenant une coordination et un pilotage d'ensemble.